



Thc à la limite inférieure de 0,1ng/l retrait de points ?

Par **Bachert75**, le **01/12/2015** à **21:42**

Bonjour, le fils d'une amie vient d'être convoqué au commissariat un mois après une garde à vue pour contrôle salivaire positif puis prise de sang et garde à vue. On vient de lui annoncer que son taux étant à la limite du seuil il avait donc juste un rappel à la loi. Notre question est de savoir si la procédure s'arrête ici uniquement sur le plan pénal ou s'il y aura quand même une sanction administrative avec une amende (pour frais médicaux) et retraits de points ou non. Les policiers lui ont dit qu'il n'y aurait rien mais sa mère craint qu'il ait confondu retrait de points et suspension. Il lui en reste seulement 4 et pas de stage possible avant six mois.
Merci de vos réponses